

Bruxelles, le 30 avril 2026
(OR. en)

8299/26
ADD 1 REV 1

LIMITE

EF 119
ECOFIN 488
AG 56
BETREG 2
IA 102
COMPET 484
SIMPL 81
ECB
EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conséquences économiques de la législation de l'UE - Annexe: Coûts et avantages compilés par la présidence sur la base des analyses d'impact disponibles de la Commission

Annexe A: Coûts et avantages compilés par la présidence sur la base des analyses d'impact disponibles de la Commission

Tableau : 1 Vue d'ensemble des coûts estimés, pour les administrations publiques et les entreprises, des propositions actuelles de l'UE en cours de négociation au Conseil (voir tableau 3) et des propositions de l'UE dont le mandat de négociation a été adopté par le Coreper (voir tableau 4), Mio EUR

	Coûts pour les autorités publiques				Coûts pour les entreprises			
	Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹		Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹	
	Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels
Total	144,6	167,3-168,3	2 778,0-10 089,2	573,4-582,6	1 472,3-1 598,4	474,1-713,1	16 911,7-25 743,1	16 066,2-20 150,3
Estimation complète	117,3	85,4	2 006,1-9 224,9	193,7-202,9	1 403,6-1 421,9	371,3	7 979,3-8 449,7	11 214,8-11 710,6
Estimation partielle	27,3	81,8-82,8	771,9-864,3	379,8	68,7-176,5	102,8-341,8	8 932,0-17 293,4	4 851,4-8 439,7

Tableau: 2 Proportion des propositions qui ont une estimation des coûts pour les autorités publiques et les entreprises

	Autorités publiques	Entreprises
Estimation complète de l'incidence	14,7 %	12,8 %
Estimation partielle de l'incidence	22,0 %	18,3 %
Pas d'incidence estimée	1,8 %	4,6 %
Pas d'estimation de l'incidence	61,5 %	64,2 %

Tableau 3 Coûts et avantages des propositions actuelles de l'UE en cours de négociation au Conseil (Mio EUR)

Titre	N° interinst.	COM #	AI	Coûts pour les autorités publiques				Coûts pour les entreprises				Bénéfices
				Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹		Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹		
				Récurrent s	Ponctuel s	Récurrent s	Ponctuel s	Récurrent s	Ponctuel s	Récurrent s	Ponctuel s	
TOTAL				42,3	82,4-83,4	1 689,3-1 968,1	355,3-364,0	192,6-249,9	131,6	5 162,1-6 464,8	796-1051,1	
Conseil "Agriculture et pêche" (AGRIPECHE)												
1	Modification du règlement relatif à l'agriculture biologique en ce qui concerne les règles relatives à la production, à l'étiquetage, à la certification et au commerce	2025/0417(COD) (2025) 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Règlement européen sur les biotechnologies	2025/0406(COD), (2025)1022, 2025/0405(COD) (2025) 1031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Règlement visant à simplifier les règles relatives aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	2025/0404(COD) (2025)1023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union au titre de la PAC	2025/0241(COD) (2025) 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Modification des règles relatives à l'organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM)	2025/0237(COD) (2025) 553	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à la PCP, au pacte européen pour l'Océan et à la politique maritime	2025/0235(COD) (2025) 559	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

13	Acte législatif de l'UE sur l'espace	2025/0335(COD) (2025) 335	(✓)	4,4	>0	0	0	-	>0	83,6	2,9-3,2	Économies récurrentes de 994 Mio pour les entreprises. Autres avantages: plus grande efficacité opérationnelle en raison d'une réduction de la production de débris spatiaux et des risques en matière de cybersécurité, augmentation de la part de marché de l'UE des entreprises mettant en œuvre des mesures d'incitation/labels de sécurité et renforcement de la compétitivité. En outre, la performance environnementale et la durabilité dans le secteur spatial seraient améliorées.
14	Retard de paiement dans les transactions commerciales	2023/0323(COD) (2023) 533	(✓)	-	-	637,2-672,2	>0	2,2	-	0,0	243,0	Économies de 12,7 Mrd. Autres avantages: mesures plus dissuasives contre les retards de paiement grâce à l'imposition automatique d'intérêts et d'indemnités, meilleure prévisibilité des flux de trésorerie et accès plus facile pour les PME à la formation à la gestion du crédit et à la culture financière.
15	Associations transfrontalières européennes	2023/0315 (COD) (2023) 516	(✓)	-	0,1	0,0	0-0,1	-	-	>0	>0	Économies de coûts de conseil externe de 1,1 Mrd pour les entreprises. Les avantages directs comprennent des économies de 27,6 Mio.
16	Certificats complémentaires de protection	2023/0130(COD), (2023) 231, 2023/0128(COD), (2023) 223, 2023/0127(COD), (2023) 222, 2023/0126(COD) (2023) 221	(✓)	1,8	-	0,0	1,4	-	-	>0	>0	Les économies bénéficient aux titulaires de CCP, aux demandeurs de CCP, aux fabricants de génériques/biosimilaires et au secteur de la santé.
SOUS-TOTAL COMPET				14	0,5	1 334,2-1 612,2	5,6-5,7	2,4	0,1	5 105,6-6 405,6	245,9-246,2	

Conseil "Affaires économiques et financières" (ECOFIN)

17	Suspension des droits du tarif douanier commun visés à l'article 56, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 952/2013	2026/0062(NLE)	(2026) 99	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Facilité pour l'Ukraine	2025/3502(COD)	(2025) 3502	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Régime général d'accise applicable au tabac	2025/0581(CNS)	(2025) 581	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Extension du champ d'application du MACF aux marchandises en aval et sur les mesures anticonournement	2025/0419(COD)	(2025) 989	✓	-	-	-	-	1,35-9,99	8,0-43,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Fonds temporaire pour la décarbonation	2025/0418(COD)	(2025) 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Paquet législatif sur l'intégration des marchés et la surveillance	2025/0383(COD), 2025/0382(COD), 2025/0381(COD)	(2025)943, (2025)942, (2025)941	(✓)	-	-	-	-	>0	-	-	-	0,2-3	-	-	0-2,0	-	-	-
23	Surveillance et contrôle des précurseurs de drogues	2025/0384(COD)	(2025) 747	✓	4,4	34,6-35,6	-	-	-	-	-	7,7	-	-	-	-	-	-	-

Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des émissions de GES (par exemple, diminution de 0,83 MtCO_{2e} d'ici à 2035), à la réduction des fuites de carbone dans les secteurs couverts par le MACF et les industries en aval, à l'augmentation de la production de recettes (environ 0,58 Mrd EUR par an), ainsi qu'à l'amélioration de l'intégrité environnementale et de la protection contre les contournements.

Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des coûts de mise en conformité (par exemple, de 47 à 120 Mio EUR par an), aux gains d'efficacité pour les investisseurs (de 11, 25 à 30 Mio EUR) et à l'augmentation du PIB de l'UE (de 1360 à 3620 Mrd EUR sur 30 ans).

Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des coûts administratifs pour les opérateurs économiques et les autorités publiques (par exemple, 17,6 Mio EUR par an pour la vérification des clients, de 6,4 à 6,9 Mio EUR par an pour les autorisations d'importation/d'exportation), ainsi qu'à la réduction du commerce illicite (environ

24	Train de mesures sur les retraites	2025/0363(COD), (2025) 840, 2025/0362(COD) (2025) 842	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,5 % et jusqu'à 60 % pour certaines substances).
25	Révision du SFDR	2025/0361(COD) (2025) 841	✓	0	0	>0	>0	90	74	0	0	Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des coûts administratifs d'environ 60 Mio EUR par an pour les petites entreprises et de 30 Mio EUR par an pour les grandes entreprises.
26	Accès du Parquet européen et de l'OLAF aux informations relatives à la TVA au niveau de l'UE	2025/0348(CNS) (2025) 685	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	Révision de la directive concernant les accises sur le tabac	2025/580(CNS) (2025) 580	✓	1,4	0,3	0,0	19,3	1,3	0,8	6,4	9,1	Economies récurrentes de 85 Mrd pour les autorités publiques. Les recettes tirées des droits d'accise s'élèvent à 14 Mrd. Les économies proviennent: (1) des dépenses liées aux maladies causées par le tabagisme; (2) de la perte de valeur de production due à la réduction du temps de travail; (3) de la mortalité précoce due à des maladies liées au tabagisme; (4) des pertes de productivité.
28	Programme Pericles V	2025/0258(COD) (2025) 462	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
29	BEFIT	2023/0321(CNS), (2023) 532, 2023/0322(CNS) (2023) 529	(✓)	-	-	>0	297,0	5,0-9,0	-	0,0	15,0-29,0	Économies récurrentes de 53 à 102 Mio pour les entreprises. Avantages, à long terme, de la compensation transfrontière des pertes: le PIB de l'UE pourrait être de +0,1 % plus élevé par rapport au statu quo pour les EMN dont le chiffre d'affaires dépasse 750 Mio EUR, et des règles harmonisées de l'UE en matière d'amortissement

30	Système d'imposition en fonction du siège central pour les PME	2023/0320(CNS) (2023) 528	✓	4,0	-	0,0	20,0	60,0-78,0	-	0,0	332,0-428,0	fiscal: le PIB pourrait être de +0,04 % plus élevé par rapport au statu quo pour toutes les EMN. Économies récurrentes de 1,3 à 3,4 Mrd pour les entreprises. Avantages: le PIB de l'UE devrait augmenter, selon les estimations de 19 à 61 Mrd par an grâce aux gains de productivité. Les avantages ne sont pas quantifiés. Avantages qualitatifs: traitement fiscal plus équitable des fonds propres et des dettes, plus grande harmonisation du marché, diminution des charges de mise en conformité, plus grande stabilité financière et compétitivité renforcée.
31	Impôt sur les sociétés (DEBRA)	2022/0154(CNS) (2022) 216	(✓)	-	-	>0	>0	-	-	>0	>0	Les avantages ne sont pas quantifiés. Avantages qualitatifs: réduction des coûts d'ajustement réduits et de la charge administrative pour les administrations nationales et régionales.
32	Utilisation abusive d'entités écrans à des fins fiscales	2021/0434(CNS) (2021) 565	(✓)	-	-	0,8	2,0	-	-	>0	0,0	Les économies ne sont pas quantifiées. Avantages directs: réduction des émissions, augmentation de 22 % des recettes fiscales de l'UE d'ici à 2035, plus grande équité et harmonisation entre les États membres et renforcement de la cohérence avec les politiques plus larges de l'UE en matière de climat et d'énergie.
33	Taxation des produits énergétiques et de l'électricité	2021/0213(CNS) (2021) 563	(✓)	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOUS-TOTAL ECOFIN				9,8	34,9-35,9	0,8	339,7-348,3	164,3-221,3	82,5	6,6-9,4	356,1-468,1	
Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO)												
34	Acte législatif européen sur les biotechnologies I - Règlement	2025/0406(COD) (2025) 1022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

35	Règlement européen sur les biotechnologies I — Directive (MGM/Organes) Règlement visant à simplifier les règles relatives aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	2025/0405(COD)	(2025) 1031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	2025/0404(COD)	(2025) 1023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	Égalité de traitement entre les personnes	2008/0140(CNS)	(2008) 426	(✓)	-	-	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Aucune quantification des avantages liés à la réduction de la discrimination.
SOUS-TOTAL EPSCO							0	0											
Conseil "Environnement" (ENV)																			
SOUS-TOTAL ENVI																			
Conseil des affaires étrangères (CAE)																			
38	Transport d'équipements, de biens et de personnel militaires dans l'ensemble de l'Union	2025/0847(COD)	(2025) 847	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL CAE																			
Conseil des affaires générales (CAG)																			
39	Surveillance complémentaire d'un conglomérat financier	2026/0045(COD)	(2026) 74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Omnibus X - Denrées alimentaires et aliments pour animaux	2025/0408(COD), 2025/0409(COD), 2025/0410(COD)	(2025) 1020, (2025) 1021, (2025) 1030	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Omnibus IX - Industrie automobile	2025/0424(COD), 2025/0422(COD)	(2025) 999, (2025) 993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	Omnibus VIII - Environnement	2025/0391(COD), 2025/0397(COD), 2025/0396(COD), 2025/0395(COD), 2025/0393(COD), 2025/0394(COD)	(2025) 984, (2025) 981, (2025) 983, (2025) 982, (2025) 985, (2025) 986	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Omnibus VII - Numérique	2025/0360(COD)	(2025) 837	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

44	Fonds PNR	2025/0240(COD)	(2025)565	(✓)	-	-	-	-	-	-	-	-	Les avantages ne sont pas quantifiés. Avantages qualitatifs: réduction des coûts d'ajustement et des coûts administratifs d'accès aux financements de l'UE. Gains d'efficacité concernant les ressources budgétaires de l'UE. Les avantages ne sont pas quantifiés. Avantages qualitatifs pour les autorités publiques: meilleure connaissance et compréhension du marché pour les activités de représentation d'intérêts exercées pour le compte de pays tiers grâce à une plus grande transparence.
45	Marché intérieur et transparence sur la représentation d'intérêts	2023/0463(COD)	(2023) 637	✓	-	-	0,6-1,4	0,0	0,6-0,9	-	-	71,3-214,1	Avantages qualitatifs pour les entreprises: conditions de concurrence équitables et sécurité juridique accrue pour les activités de représentation d'intérêts exercées pour le compte de pays tiers.
SOUS-TOTAL CAG							0,6-1,4	0,0	0,6-0,9			71,3-214,1	

Conseil Justice et affaires intérieures (JAI)

46	Directive sur le trafic d'armes à feu	2026/0059(COD)	(2026) 102	✓	0,9	22,8	-	-	-	-	-	-	Les avantages ne sont pas entièrement quantifiés. Ils sont liés à la réduction des coûts de la criminalité liée aux armes à feu (par exemple 120 à 140 Mio EUR sur six mois pour les fusillades en Suède), ainsi qu'à l'amélioration de la coopération et de l'échange d'informations entre les États membres. Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des coûts de mise en conformité pour les entreprises (14,6 Mrd EUR sur cinq ans), au soutien à la détection des incidents et à la réaction à ceux-ci (3,7 à 4,4 Mrd EUR) et aux économies de mise en œuvre pour les autorités publiques (7,5 Mio EUR),
47	Règlement sur la cybersécurité 2	2026/0011(COD), 2026/0012(COD)	(2026) 11	✓	-	-	41,7	10->10	>0	>0	-	>0	

											ainsi qu'à des améliorations plus larges de la cyberrésilience et de l'efficacité du marché.	
48	Programme "Justice" pour la période 2028-2034	2025/0255(COD)	(2025) 463	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOUS-TOTAL JAI					0,9	22,8	41,7	10->10	>0	>0	>0	
Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (TTE)												
49	Règlement sur les réseaux numériques	2026/0013(COD)	(2026) 16	✓	13	24	12	-	25	49	-	-
Les avantages sont quantifiés partiellement. Ils sont liés à la réduction des émissions de CO ₂ (0,7 Mt, environ 0,56 Mrd EUR), aux économies de coûts administratifs (ramenés de 15 - 25 Mio EUR par an) et à l'augmentation du PIB de l'UE (jusqu'à 73 Mrd EUR sur la période 2025-2035), ainsi qu'à des gains plus larges en matière de connectivité et d'efficacité du marché.												
50	Règlement relatif aux véhicules d'entreprise propres	2025/0421(COD)	(2025) 994	✓	0,6	0,2	-	-	-	-	1,9	6,4
Les avantages sont quantifiés. Ils sont liés aux économies de coûts d'ajustement pour les entreprises (23,4 Mrd EUR) et à la réduction des dépenses de carburant (16,9 Mrd EUR), ainsi qu'à des économies plus larges pour les PME et les citoyens, et aux avantages pour l'environnement, y compris la réduction des émissions de CO ₂ (10 Mt). Les coûts pour les constructeurs automobiles diminueront respectivement de 89 et 41 EUR par voiture et de 172 et 88 EUR par camionnette en 2035 et 2040. Des économies de coûts de 11 Mio EUR par an pour les entreprises et de 4 Mio EUR par an pour les autorités nationales. Les constructeurs bénéficient d'une flexibilité												
51	Normes d'émissions de CO ₂ pour les voitures et les camionnettes	2025/0420(COD)	(2025) 995	(✓)	4	-	-	-	-	-	48	116



52	Accord bilatéral autrichien de transport routier avec la Suisse	2025/0407(COD)	(2025) 773	-	-	-	-	-	-	-	-	-	supplémentaire pour atteindre les objectifs en matière de CO ₂ , ce qui leur permettra de mieux optimiser leur portefeuille de produits de la manière la plus rentable possible, en tenant compte également des fluctuations potentielles d'une année sur l'autre de la demande de véhicules à émission nulle, ce qui entraînera des économies cumulées de 7 Mrd EUR.
53	Train de mesures sur les réseaux européens	2025/0399(COD), 2025/0400(COD)	(2025) 1006, (2025) 1007	(✓)	-	-	-	-	-	-	-	-	Economies récurrentes de 14 Mrd EUR par an résultant de la réduction des coûts du système jusqu'en 2040. 27 Mt par an de réduction d'émissions de CO ₂ dans l'UE. 37 Mrd en 2040 en évitant le redispaching. Délestage évité de 143 TWh en 2040.
54	Portefeuille européen d'identité numérique pour les entreprises	2025/0358(COD)	(2025) 838	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
55	Décision sur les tortues marines	2025/0349(COD)	(2025) 689	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
56	Cadre pour le transport intermodal de marchandises	2023/0396(COD)	(2023) 702	(✓)	-	-	300,0	0,0	0,3	-	-	0,3	Économies récurrentes de 172 Mio pour les entreprises et de 0,1 Mio pour les autorités publiques. Les économies sont liées à la simplification des procédures grâce à l'utilisation des plateformes eFTI pour les informations électroniques relatives au transport.
SOUS-TOTAL TTE					17,6	24,2	312	0	25,3	49	49,9	122,7	

1) On entend par coûts d'ajustement les coûts totaux moins les coûts administratifs. "AI" désigne les analyses d'impact de la Commission. "COM #" désigne le numéro de la Commission associé à la proposition.
 Le signe ✓ indique que la proposition est accompagnée d'un rapport d'analyse d'impact contenant une estimation complète des coûts
 Le signe (✓) indique que la proposition est accompagnée d'un rapport d'analyse d'impact ne contenant pas d'estimation de coûts ou contenant une estimation partielle de ceux-ci
 Le signe - indique que la proposition n'est pas accompagnée d'une analyse d'impact
 Valeurs arrondies à la décimale la plus proche.
 Les propositions qui sont ajoutées par rapport à la vue d'ensemble établie sous la présidence danoise sont marquées en vert et en pointillés.

Tableau 4 Aperçu des coûts des propositions de l'UE dont le mandat de négociation a été adopté par le Coreper (en Mio EUR)

Titre	N° interinst.	COM #	AI	Coûts pour les autorités publiques				Coûts pour les entreprises				Bénéfices
				Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹		Coûts administratifs		Coûts d'ajustement ¹		
				Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels	Récurrents	Ponctuels	
TOTAL				102,4	84,8	6 387,5- 13 419,9	8 114,7	1 279,8- 1 348,6	342,5-581,5	11 749,6- 19 278,3	15 270,2-19 099,2	
Conseil "Agriculture et pêche" (AGRIPECHE)												
1	Statistiques de la pêche et de l'aquaculture	2025/0246(COD) (2025) 435	(✓)	0	>0	0	>0	0	0	0	0	1,2 Mio d'économies récurrentes pour les autorités publiques. Légère réduction des charges pour les États membres et les organisations internationales grâce à des flux de données simplifiés.
2	Transpositions des ORGP	2025/0106(COD) (2025) 0195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire	2024/0319(COD) (2024) 577	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4	Transposition CGPM	2024/0098(COD) (2024) 183	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité	2023/0447(COD) (2023) 769	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Règlement sur les matériels forestiers de reproduction	2023/0228(COD) (2023) 415	(✓)	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7 Mio EUR par an de coûts de certification réduits; gains d'efficacité Les opérateurs bénéficieraient de procédures d'accès au marché allégées. Le nombre d'opérateurs et les quantités de MRV concernés sont inconnus. Bien que le nombre d'opérateurs puisse être de l'ordre de plusieurs milliers, les quantités de MRV concernées sont considérées comme limitées. Les nouveaux débouchés commerciaux pourraient représenter jusqu'à 266 Mio EUR par an.
7	Matériel de reproduction des végétaux (MRV)	2023/0227(COD) (2023) 414		-	>0	43-98	>0	>0	-	-	0,0	Economies récurrentes: 1,7 Mio pour les entreprises. Autres avantages quantifiables: 887 à 2 734 Mio par an. Avantages non quantifiables liés aux gains d'efficacité, à la flexibilité, à la réduction des pertes dans le secteur

8	Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques	2023/0226(COD)	(2023) 411	(✓)	-	-	0,0	>0	>0	0,0	>0	0,0	forestier, à des conditions plus souples pour accéder au marché, etc. Economies récurrentes: 1,4 à 2,1 Mio pour les autorités publiques et 99,5 à 163,5 Mio pour les entreprises. Avantages: les NTG devraient augmenter les rendements de 9 à 16 % (2030-35), de 244 Mio à 2,7 Mrd par an. Sélection végétale de plus en plus rapide et de moins en moins coûteuse. Évite les pertes commerciales dues à la présence accidentelle d'OGM non autorisés. Diminution des coûts de production grâce à une réduction de 80 % de l'utilisation des pesticides, de 4 % des besoins en engrais et de 3,1 % des émissions de GES.
SOUS-TOTAL AGRICULTURE					0,0	0,0	43-98	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Conseil "Compétitivité" (COMPET)

9	Programme pour le marché unique et les douanes	2025/0590(COD)	(2025) 590	(✓)	-	-	-	>0	-	-	-	-	Les avantages ne sont pas quantifiés. Ils sont liés aux économies de coûts administratifs, à la réduction des coûts de mise en conformité, à l'amélioration de l'efficacité dans l'allocation des ressources et à la rationalisation des procédures grâce à des règles communes et à la passation conjointe de marchés.
10	Règlement modifiant le règlement sur les matières premières critiques	2025/0385(COD)	(2025) 946	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	Ajustement des droits de douane sur l'importation de certaines marchandises originaires des États-Unis	2025/0261(COD)	(2025) 471	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	Non-application des droits de douane aux importations de certaines marchandises	2025/0260(COD)	(2025) 472	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	Déclaration électronique de détachement de travailleurs	2024/0301(COD)	(2024) 531	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOUS-TOTAL COMPET								>0					

Conseil "Affaires économiques et financières" (ECOFIN)

14	Cadre de l'UE en matière de titrisation	2025/0825(COD), (2025) 825, 2025/0826 (COD) (2025) 826	(✓)	>0	0	>0	>0	7	33	-	-	Économies récurrentes de 310 Mio pour les entreprises. Avantages: amélioration de la sensibilité au risque et suppression des obstacles prudeniels aux investissements dans les tranches les plus sûres des titrisations non STS par les assureurs, ce qui se traduit par un allègement des exigences de fonds propres d'environ 5,9 Mrd.
15	Train de mesures sur le cadre de gouvernance économique	2025/0312 (COD), (2025) 593, 2025/0311 (COD) (2025) 591	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	Paquet "monnaie unique" (euro numérique)	2023/0212(COD), (2023) 369, 2023/0211(COD), (2023) 368, 2023/0208(COD) (2023) 364	(✓)	-	-	0	0	0	0	>0	3 125,0-6 650,0	Les avantages ne sont pas quantifiés. Avantages qualitatifs: renforcement de la stabilité financière et de la confiance dans le système monétaire, élargissement du choix de paiement et accroissement de la concurrence, amélioration de la protection de la vie privée et de l'inclusion financière, intégration accrue du marché et empreinte écologique potentiellement moins élevée par rapport à l'euro en espèces.
17	Statistiques immobilières	2025/0052(COD) (2025) 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	Services de paiement et de monnaie électronique	2023/0209(COD), (2023) 366, 2023/0210(COD) (2023) 367	(✓)	0,0	0,0	28,0-30,0	>0	0,0	0,0	123,0	252,0-288,0	Économies non quantifiées pour les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique. Avantages: réduction de la fraude à l'ingénierie sociale (323 Mio par an) et renforcement des droits et de l'information des consommateurs, se traduisant par un niveau de remboursement plus élevé de la part des prestataires de services de paiement pour les transactions autorisées de façon frauduleuse (jusqu'à 1 Mrd à l'échelle de l'UE)
19	FIDA	2023/0205(COD) (2023) 360	✓	0,0	5,4	5,4	0,0	0,0	18,5	147,2-465,2	2 203,5-2 403,5	Les économies ne sont pas quantifiées. Avantages: incidence directe sur l'économie des données financières de l'UE de l'ordre de 663 Mio à 2 Mrd par an. Augmentation annuelle du PIB de l'UE de 4,6 à 12,4 Mrd. Ni les économies ni les avantages ne sont quantifiés. Avantages qualitatifs: amélioration de la qualité des conseils financiers, plus grande transparence en matière de coûts, de performances et de profil ESG des produits d'investissement, meilleure
20	Stratégie en matière d'investissements de détail	2023/0166(COD), (2023) 278, 2023/0167(COD) (2023) 279	(✓)	0	0	>0	>0	21,3-90,1	13,0-252,0	-	58,0-69,0	

21	Réforme douanière et paiement de la TVA à l'importation	2023/0156(COD), 2023/0158(CNS)	(2023) 258, (2023) 262	(✓)	0,0	0,0	0,0	0,0	>0	>0	>0	>0	compréhension des produits d'investissement, réduction du risque d'informations trompeuses, retrait de produits présentant un faible retour sur investissement en raison de coûts inutiles, accès plus large aux instruments financiers, renforcement des pouvoirs des ANC, surveillance transfrontalière plus efficace et amélioration des mécanismes de plainte. Economies pour les autorités publiques: 22,1 Mio. Avantages quantitatifs: 13 Mrd à la suite de la suppression du seuil de 150 euros. Avantages qualitatifs: meilleure prévention des pertes de recettes, améliorations de la sécurité, capacité stratégique et durabilité du marché unique.
SOUS-TOTAL ECOFIN					0,0	5,4	33,4-35,4	0,0	28,3-97,1	64,5-303,5	270,2-588,2	5 638,5-9 410,5	
Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO)													
22	DCMR 6	2025/0232(COD)	(2025) 418	(✓)	-	0,1	46,9	18,7	78,5	-	3 356-3 456	511	Économies de 7 Mio pour les entreprises grâce à la réduction des maladies professionnelles et des coûts associés. Economies de 26,7 Mio pour les autorités publiques grâce à la réduction des dépenses de santé
23	Acte législatif sur les médicaments critiques	2025/102(COD)	(2025) 102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	Soutien aux travailleurs concernés par un licenciement en raison d'une restructuration	2025/0073(COD)	(2025) 140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	Conditions de travail des stagiaires	2024/0068(COD)	(2024) 132	(✓)	0,0	0,0	1,2	>0	0,0	0,0	3 653,3-10 712,0	46,0	Pas d'économies. Avantages: incidence positive sur les recettes fiscales et le niveau des cotisations de sécurité sociale estimé de 2,8 à 8,4 Mrd. Avantages qualitatifs: conditions de concurrence plus équitables, meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi et taux de rétention plus élevé.
26	Médicaments à usage humain	2023/0132(COD), 2023/0131(COD)	(2023)192, (2023)193	✓	0,0	0,0	158,0	0	1,3	0,0	100,3	0,0	Économies pour les autorités publiques/systèmes de santé: 744 Mio. Bénéfice brut pour les entreprises pharmaceutiques de 195 Mio par an.
27	Systèmes de sécurité sociale	2016/0397(COD)	(2016) 815	(✓)	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	Ni les économies ni les avantages ne sont quantifiés. Avantages

											qualitatifs: clarification des règles et de la coordination, réduction des différends, simplification des procédures et réduction des coûts administratifs et juridiques à long terme.	
SOUS-TOTAL EPSCO											557	
Conseil "Environnement" (ENVI)												
28	Cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique	2025/0524(COD)	(2025) 524	-	-	-	-	-	-	-	-	
29	Conception des véhicules	2023/0284(COD)	(2023) 451	✓	5,4	1,4	16,6	0	80,3	2,5	3 093,0	690,0
30	Directive sur les allégations écologiques	2023/0085(COD)	(2023) 166	(✓)	0,0	0,0	1,6-2,0	0,3	0,0	0,0	318,0-370,0	3 243,0-3 300,0
SOUS-TOTAL ENVI											3 933,0-3 990,0	
Conseil des affaires étrangères (CAE)												
31	Effets de la surcapacité mondiale sur le marché de l'acier de l'Union	2025/0726(CO D)	(2025) 726	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Filtrage des investissements étrangers	2024/0017(CO D)	(2024) 23	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL CAE											-	
Conseil des affaires générales (CAG)												
33	Omnibus VII – Numérique	2025/0359(COD)	(2025) 836	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	Omnibus VI: produits chimiques	2025/0531(COD)	(2025) 531	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Omnibus V: défense	2025/0172(COD), 2025/0176(COD), 2025/0177 (COD)	(2025) 821, (2025) 822, (2025) 823	-	-	-	-	-	-	-	-	-

36	Omnibus IV: Batteries STC	2025/0129(COD)	(2025) 258	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	Omnibus IV: numérisation	2025/0133(COD)	(2025) 503	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Omnibus IV: SMC	2025/0130(COD), 2025/0131(COD)	(2025) 501, (2025) 502	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL CAG				-	-	-	-	-	-	-	-	-

Conseil Justice et affaires intérieures (JAI)

39	Modification du règlement (UE) 2021/1232	2025/0429(COD)	(2025) 797	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Système de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier	2025/0059(COD)	(2025) 101	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Authentifiants de voyage numériques	2024/0670(COD)	(2024) 670	(✓)	-	-	>0	54	-	-	0,0	0,0
42	Droits des victimes	2023/0250(COD)	(2023) 424	✓	0,0	0,0	605-7 580	0,5-1	-	-	0,0	0,0
43	Protection des adultes	2023/0169(COD)	(2023) 280	(✓)	-	-	5,3	7,9	-	-	0,0	0,0
44	Aide à l'entrée, au transit et au séjour non autorisés	2023/0439(COD)	(2023) 755	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Avantages qualitatifs pour les autorités publiques: utilisation harmonisée des DTC aux frontières extérieures de l'UE, ce qui améliorera la sécurité, rationalisera les vérifications aux frontières et pourrait générer des avantages économiques substantiels liés aux économies de ressources et au raccourcissement des temps d'attente. Les temps d'attente ont estimés précédemment pour un montant de 97,9 Mio à 1,27 Mrd.

Avantages pour le secteur public: les procédures d'indemnisation rationalisées, d'un montant estimé entre 685 et 3 219 Mio, réduisent au minimum les procédures parallèles et améliorent l'efficacité globale du système.

Les avantages ne sont pas quantifiés pour les entreprises et les administrations. Réduction totale de 2,6 Mrd des coûts pour les adultes vulnérables et leurs représentants.

SOUS-TOTAL JAI			0,0	0,0	610,3-7 585,3	62,4-62,9			0,0	0,0			
Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (TTE)													
45	Réserve de stabilité du marché pour les secteurs du bâtiment, du transport routier et d'autres secteurs	2025/0380(COD)	(2025) 738	-	-	-	-	-	-	-	-		
46	Directive modifiant la directive 1999/62/CE sur l'eurovignette	2023/0134(COD)	(2025) 589	-	-	-	-	-	-	-	-		
47	Règlement concernant l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2025/0207(COD)	(2025) 386	-	-	-	-	-	-	-	-		
48	Paquet "contrôle technique"	2025/0096(COD), 2025/0097(COD)	(2025) 179, (2025) 180	✓	96,3	77,9	7,4	29,7	1 087,5	218,0	837,5	3 200,0	<p>Economies récurrentes de 209,2 Mio pour les autorités publiques et de 117,2 Mio pour les entreprises.</p> <p>Avantages qualitatifs: fraudes au compteur kilométrique évitées, augmentation de l'emploi d'inspecteurs de contrôles techniques périodiques et routiers, amélioration du fonctionnement du marché intérieur, et renforcement de la numérisation des processus de contrôle technique.</p> <p>Economies récurrentes de 3,1 Mio pour les autorités publiques et de 2,4 Mio pour les entreprises, grâce aux économies de mise en conformité et de coûts indirects pour les autorités publiques nationales, les transporteurs et les intermédiaires.</p>
49	Droits des passagers	2023/0436(COD), 2023/0437(COD)	(2023) 752, (2023) 753, (2023) 182	✓	0,1	-	1,2	0,0	3,8	57,5	13,4	54,5	<p>Avantages qualitatifs: meilleures conditions de concurrence équitables pour les entreprises et autorités nationales, qui sont mieux équipées pour accomplir leur travail.</p>
50	Capacités de l'infrastructure ferroviaire	2023/0271(COD)	(2023) 443	✓	0,0	0,0	1,1	4,2	0,0	0,0	0,0	987,1	<p>Économies de 0,5 Mio pour les autorités publiques et de 39 Mio pour les entreprises.</p>
51	Émissions de gaz à effet de	2023/0266(COD)	(2023) 441	(✓)	-	0,0	0,1	0,1	0,0	-	24,0	900,1	<p>Avantages pour les entreprises ferroviaires: 3,2 Mrd</p>

	serre des services de transport												Economies récurrentes de 92 Mio pour les entreprises. Les prestataires de services de transport bénéficient de choix de transport plus durables permettant de réaliser des économies d'énergie. Principalement en raison d'une meilleure comparabilité des données permettant aux passagers de prendre des décisions éclairées.
52	Poids et dimensions des véhicules routiers	2023/0265(COD) (2023) 445	✓	0,7	-	168,0	102,7	-	-	84,0	0,0		Economies récurrentes pour les autorités publiques nationales de 5,2 Mrd, en valeur actuelle sur la période 2025-2050. Economies de coûts totales pour les opérateurs de transport routier de 47,2 Mrd, en valeur actuelle pour la période 2025-2050.
53	Droits des passagers aériens	2013/0072 (COD) (2013) 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
SOUS-TOTAL TTE				97,1	77,9	177,8	136,7	1 091,3	275,5	958,9	5 141,7		

1) On entend par coûts d'ajustement les coûts totaux moins les coûts administratifs. "AI" désigne les analyses d'impact de la Commission. "COM #" désigne le numéro de la Commission associé à la proposition.

Le signe ✓ indique que la proposition est accompagnée d'un rapport d'analyse d'impact contenant une estimation complète des coûts

Le signe (✓) indique que la proposition est accompagnée d'un rapport d'analyse d'impact ne contenant pas d'estimation de coûts ou contenant une estimation partielle de ceux-ci

Le signe - indique que la proposition n'est pas accompagnée d'une analyse d'impact

Valeurs arrondies à la décimale la plus proche.

Les propositions qui sont ajoutées par rapport à la vue d'ensemble établie sous la présidence danoise sont marquées en vert et en pointillés.